



INFORMATIONS POUR L' INSCRIPTION EN LIGNE

1.1 INSCRIPTION

Il est possible de s'inscrire au Congrès au moyen du formulaire d'inscription en ligne disponible à l'adresse ci-dessous:

<http://grupposymposia.onlinecongress.it/CILFR2016> .

Le système prévoit 20 minutes pour remplir tout le formulaire.

Le 10 Juillet 2016, 23h 59 (CET), sera la date limite pour s'inscrire.

Les frais d'inscriptions comprennent la participation aux travaux du Congrès, le cocktail de bienvenue du 17 Juillet et les pauses-café.



Les prix sont indiqués par personne, TVA incluse.

Il sera possible de profiter d'une réduction sur les frais d'inscription en s'inscrivant avant le 20 Février 2016.

A partir du 21 février les frais d'inscription seront au plein tarif, jusqu'à la date du 10 Juillet 2016, date à laquelle il ne sera plus possible de s'inscrire en ligne.

1.2 METHODES DE PAIEMENT

Il est possible de régler les frais d'inscription par:

-  Paiement en ligne avec carte de credit (Visa, Mastercard, Amexco, Paypal)
-  Virement bancaire sur le compte bancaire ci-dessous:

Symposia srl

Via Augusto Riboty, 21
00195 Roma, Italie

Banque: **Banca Intesa**

IBAN: **IT86Y0306903215100000004627**

SWIFT: **BCITITMM**

Raison du paiement: **CILFR2016 + Nom de famille et prénom du participant.**

P.S.



Ceux qui ont droit à l'exonération de la TVA conformément à l'art . 10 c . 20 du décret présidentiel italien sur la TVA 637/72 , devront sélectionner l'option (Company exonérée de TVA) dans la section « Facturation » du formulaire d'inscription en ligne et digiter les éléments de facturation de leur entreprise/institution d'appartenance.

Pour les administrations publiques italiennes, il est nécessaire de communiquer le code unique pour la facturation électronique.

Par conséquent , nous vous suggérons de vous munir de ce code avant de commencer l'enregistrement.

1.3 LES FACTURES

Dans la section « Facturation » du formulaire d'inscription en ligne il est possible d'indiquer le sujet ou la raison sociale au nom duquel la facture doit être émise.

Dès la réception du paiement des frais d'inscription, les factures seront envoyées par courrier électronique, accompagnées de lettres confirmant les services achetés ou réservés.

Les informations de facturation communiquées lors de l'inscription en ligne doivent être correctes et complètes puisque il ne sera pas possible de les modifier.

L'émission de factures pro forma est impossible, sauf exceptions.

1.4 CONDITIONS D'ANNULATION

Si vous devez annuler votre participation au Congrès, vous devez le communiquer au Secrétariat du Symposia par courrier électronique à envoyer à l'adresse suivante:

eventi@grupposymposia.it

En cas d'annulations communiquées avant la date du **XXX** à 23h 59 (CET), les frais d'inscription seront partiellement remboursés (retenue de 20% pour les frais de dossier).

Les demandes d'annulation qui seront adressées après cette date, n'auront pas droit au remboursement.

Les remboursements seront liquidés 60 jours après la fin du Congrès.

1.5 CONDITIONS D'ANNULATION DES VISITES

Il est possible d'annuler les réservations pour les visites guidées jusqu'à la date du 1 Juillet avant minuit (CET), en envoyant un courrier électronique au Secrétariat Symposia. Les demandes d'annulation qui seront adressées après cette date, n'auront pas droit à un remboursement.